

Compte rendu de séance

Séance du 16/04/2021

L'an 2021, le 16 avril 2021 à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Péronne en Mélançois s'est réuni à la SALLE JEAN MONNET sous la présidence de Monsieur CASTELAIN Damien. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/04/2021.

Présents : Mmes : DIGNE KARINE, DUBOIS ISABELLE, GABRIEL MARTINE, , LAGILLE STEPHANIE, TOLLENS FRANCOISE, MM : BELLEBOIS GERARD, BERNARD MATHIEU, BLAS JEAN-MARIE, CASTELAIN DAMIEN, DELEVOYE PATRICK, LECLERCQ ANDRE, PONTIEU MICHAEL

Excusés : DHAINNE BENEDICTE, CARLIER SYLVAIN,

Pouvoirs : DHAINNE BENEDICTE à DUBOIS ISABELLE

Absents : KRAUSS ROBERTE

A été nommée secrétaire : Mme DUBOIS ISABELLE

Absents : Mme KRAUSS ROBERTE,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 12/04/2021 - **Date d'affichage** : 12/04/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE LILLE le 17/04/2021 et publication ou notification du 17/04/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme DUBOIS ISABELLE

Délibération n°14/2021

Approbation du compte de Gestion

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020 de la commune dressé par Monsieur le Receveur Municipal. Celui-ci présente le résultat de l'exercice d'investissement de – 83 141,08 € et un résultat de l'exercice de fonctionnement de 162 436,27 €. Le résultat global de clôture s'élève à 839 251,78 €. Il n'appelle ni observations, ni réserves. A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°15/2021

Compte administratif 2020

La présentation du compte administratif 2020 fait apparaître un résultat de fonctionnement positif de 162 436,27 € et un résultat d'investissement négatif de 83 141,08 €. Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2020 est pour la section fonctionnement de 436 237,64 € et pour la section investissement de 403 014,14 €. A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°16/2021

Affectation des résultats du compte administratif 2020

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT DE LA SF A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTATS CLOTURE 2020
INVEST	486 155.22 €		- 83 141.08 €	403 014.14 €
FONCT	452 056.47 €	178 255.10 €	162 436.27 €	436 237.64 €
	938 211.69 €	178 255.10 €	79 295.19 €	839 251.78 €
		Résultat investissement	2020	403 014.14 €
		RESTES A REALISER	Dépenses	918 028.91 €
		2020	Recettes	247 875.30 €
		SOLDE DES RESTES A REALISER		- 670 153.61 €

CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT		-267 139.47 €
Report (excédent ou déficit) du résultat d'investissement (ligne 001)		403 014.14 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020		436 237.64 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		267 139.47 €
Solde disponible affecté comme suit au Budget Primitif 2021		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		169 098.17 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°17/2021

Fixation des taux d'imposition des taxes locales directes

La Loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation. Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020 à savoir 19,29 % doit s'ajouter au taux communal. Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition et d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale.

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,12 %	38,41 % (19,12 % + 19,29 %)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66,65 %	66,65 %

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)

Délibération n°18/2021

Budget primitif 2021

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2021. Le budget de la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 804 178,17 €. Le budget la section investissement s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 1 633 550,29 €. A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire

DAMIEN CASTELAIN

